



POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – DROITS ET DIVERSITÉ

Version du 30 juin 2021

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
SECTION 1 – CONTEXTE	2
LES INÉGALITÉS : UN FREIN MAJEUR AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	2
SECTION 2 – NOTRE <i>POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – DROITS ET DIVERSITÉ</i>	4
NOTRE OBJECTIF	4
NOTRE APPROCHE	5
NOS INITIATIVES.....	5
SECTION 3 – NOTRE ENGAGEMENT	7
DANS SES PROGRAMMES, SES PROJETS ET SES INTERVENTIONS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN COOPÉRATION VOLONTAIRE.....	7
AU SEIN DE L'ORGANISATION	7
AUPRÈS DE SES PARTENAIRES	8

INTRODUCTION

En 2021, la mise en place de notre *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes Droits et diversité* répond à notre intime conviction de l'importance de reconnaître que de nombreuses variables peuvent venir complexifier les discriminations auxquelles les femmes et les filles sont confrontées, notamment en ce qui concerne l'appartenance ethnoculturelle, la classe sociale, la caste, l'âge, le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuel, l'identité ou l'orientation sexuelle, ou encore tout autre facteur d'inégalité.

Elle s'inscrit en droite ligne avec la nouvelle *Politique d'aide internationale féministe du Canada* et est en cohérence avec les *Objectifs de développement durable*, dont l'objectif 5, soit : « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* ».

Par cette *Politique*, CPA Sans Frontières (CPASF) s'engage, avec ses bénévoles, ses coopérants et ses partenaires, à se mobiliser institutionnellement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (ÉFH). Dans nos programmes comme dans notre organisation, nous préconisons des mesures concrètes de mise en œuvre et de suivi visant à soutenir les droits des femmes et des filles, à reconnaître leur rôle comme agentes de changement social et à renforcer leur pouvoir d'agir, en considérant la diversité des conditions auxquelles elles font face.

Chez CPASF, il est maintenant de la responsabilité de chacune et chacun de passer à l'action et de traduire les principes d'égalité et d'équité sous-tendant notre *Politique* tant dans nos programmes et projets que dans notre gestion quotidienne, d'en faire la promotion et de demeurer vigilant-e-s face aux possibles reculs.

Le conseil d'administration de CPASF s'engage à veiller à la mise en œuvre et au suivi de cette *Politique* et à ce que l'ensemble de l'organisation agisse en conformité.

Section 1 – Contexte

LES INÉGALITÉS : UN FREIN MAJEUR AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

S'il existe de multiples formes d'inégalité à travers le monde, l'inégalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, demeure la plus profonde et la plus répandue. Elle marque les relations sociales, économiques et politiques de toutes les sociétés et représente un défi pour la planète entière. Des progrès indéniables ont été réalisés notamment en éducation, en santé et sur le plan de la représentation politique. Mais atteindre l'égalité de droits reste toujours, en 2021, « *un combat difficile* » selon l'OCDE¹. ONU-Femmes² nous rappelle que, face aux écarts importants qui persistent, « *les droits des femmes ne deviendront réalité qu'à condition de faire partie intégrante d'actions plus vastes*³ », visant la justice, le bien commun et la paix.

L'égalité entre les femmes et les hommes, le renforcement du pouvoir des femmes et des filles et la détermination à combattre toute forme de discrimination fondée sur le sexe sont les éléments centraux de notre conception d'un développement juste et durable et d'une lutte efficace contre la pauvreté et l'exclusion. Notre *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, droits et diversité* s'appuie sur les principes suivants :

L'ÉGALITÉ DES DROITS entre les femmes et les hommes est un principe fondamental, conformément à la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* et à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

L'ÉGALITÉ S'APPUIE SUR LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION, incluant le refus de toute forme d'exclusion basée sur le sexe, l'appartenance ethnoculturelle, la classe sociale, la caste, l'âge, le fait de vivre avec un handicap physique ou intellectuel, l'identité ou l'orientation sexuelles, ainsi que tout autre facteur d'inégalité. Ces facteurs, quand ils se s'entrecroisent chez une même personne, sont appelés variables intersectionnelles.

LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES SOUS TOUTES LEURS FORMES SONT INACCEPTABLES. Elles représentent un fléau mondial et une violation des droits humains.

¹ OCDE, *Atteindre l'égalité femmes-hommes : un combat difficile*, 2018.

² ONU Femmes, *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le programme de développement durable à l'horizon 2030*, 2018.

LES DROITS HUMAINS ET LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES SONT UNIVERSELS ET INDIVISIBLES. Les principes d'égalité et d'équité entre les femmes et les hommes s'appliquent à tous les êtres humains, sans exception.

LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ des femmes et des filles, selon leur situation personnelle et leur contexte socio-culturel et géographique, est essentielle à une lutte efficace contre la pauvreté et pour l'égalité des droits.

LES FEMMES ET LES FILLES DOIVENT À LA FOIS ÊTRE BÉNÉFICIAIRES ET ACTRICES des transformations sociales, politiques et économiques recherchées. Leur pleine participation est centrale au développement et à la bonne gouvernance.

L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ profite de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Face aux inégalités persistantes, **L'ÉGALITÉ DES CHANCES EST UN PRINCIPE FONDAMENTAL**, mais non suffisant. L'équité exige des mesures spécifiques, en tenant compte des variables intersectionnelles, afin de lever les barrières juridiques, économiques, politiques, sociales et culturelles auxquelles sont encore confrontées les femmes et les filles aujourd'hui.

LES ORGANISATIONS DE FEMMES ET LES RÉSEAUX FÉMINISTES jouent un rôle moteur déterminant dans le changement des normes et pratiques sociales discriminatoires, en particulier grâce à leur travail de proximité en sensibilisation, mobilisation et plaidoyer.

Offrir bénévolement des services professionnels dans les champs d'expertise reconnus des CPA auprès de nos partenaires sur le terrain tout en soutenant le développement des compétences locales. – Mission de CPASF

Section 2 – Notre *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes – Droits et diversité*

Un processus participatif est indispensable à un avancement durable des peuples. Il doit, tout en tenant compte des cultures locales, prendre sa source dans les volontés de changement des populations. La place et le rôle des femmes et des hommes dans ces changements sont fondamentaux. Cette participation active et l'inclusion des besoins et intérêts spécifiques des femmes assurent les bases d'une vie démocratique, de même que l'émergence et le renforcement de la société civile.

Notre *Politique* s'appuie sur la conviction que les femmes et les filles doivent bénéficier de façon équitable des retombées du développement, tout en étant partie prenante des actions et des projets.

Les discriminations auxquelles elles font face réduisent leurs accès, entre autres, à l'éducation, à la santé et au pouvoir décisionnel, et les violences qu'elles subissent menacent leur pouvoir d'agir. Ces discriminations constituent un frein à leur pleine participation. C'est pour- quoi notre approche, tout en y associant étroitement les hommes en tant qu'alliés et cobénéficiaires de l'égalité entre les femmes et les hommes, privilégie un renforcement des capacités autant individuelles que collectives des femmes.

Les femmes jouent déjà un rôle essentiel dans la construction d'un monde plus juste, plus égalitaire et plus équitable. Reconnaître et valoriser cet apport continue d'être pour nous une préoccupation constante.

Les violences faites aux femmes et aux filles, sous toutes leurs formes, prennent des proportions endémiques, et le viol comme arme de guerre soumet des centaines de milliers de femmes dans le monde à des blessures physiques et mentales profondes. On estime qu'une femme sur trois à l'échelle mondiale a été ou sera victime de violence au cours de sa vie.⁴

NOTRE OBJECTIF

La *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes – Droits et diversité* vise un développement inclusif, équitable et durable, transformant les relations de pouvoir inégalitaires entre les femmes

⁴ OMS, *Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes*, 2013.

et les hommes, les filles et les garçons. CPASF affirme ainsi la nécessité d'une prise en compte des enjeux d'égalité et d'équité à tous les niveaux de sa structure organisationnelle.

NOTRE APPROCHE

Notre approche est globale. Elle agit sur les rapports sociaux, culturels, économiques, politiques et environnementaux pouvant présenter des entraves à la participation et au renforcement du pouvoir des femmes. Elle fait, en priorité, la promotion de l'égalité et vise à transformer les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

Les projets et les processus de développement peuvent avoir des effets différents sur les femmes et les hommes qui occupent une position distincte dans la société. Il est donc primordial que chaque personne puisse participer pleinement au processus décisionnel afin de profiter équitablement des retombées des interventions. La reconnaissance de ces effets différents ainsi que le fait de soutenir les femmes et les filles en tant qu'agentes de changement social contribuent selon CPASF à un développement durable plus inclusif.

NOS INITIATIVES

CPASF œuvre pour un développement durable. Dans la mise en œuvre de nos actions, nous nous préoccupons de l'impact des activités, des projets et des programmes sur la situation des femmes et des hommes en nous assurant que leurs priorités et leurs besoins distincts soient pris en compte par les différents acteurs institutionnels et partenaires en présence. D'autre part, nous répondons aux besoins et intérêts spécifiques exprimés par les femmes et les filles, et agissons sur les discriminations qui freinent leur pouvoir d'agir, de manière à :

CONTRIBUER AU RESPECT des droits fondamentaux des femmes et des filles dans leur diversité.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, dans l'accès au savoir (formation, information) et le contrôle des ressources (matérielles, financières).

RENFORCER L'AUTONOMIE économique des femmes, et travailler à rendre les systèmes de marché plus inclusifs pour celles-ci.

SOUTENIR LA PLEINE PARTICIPATION des femmes aux processus décisionnels, concernant le développement de leur communauté et de leur société via l'entrepreneuriat.

RENFORCER LES CAPACITÉS institutionnelles des organismes étatiques et non étatiques à prendre en compte les besoins et intérêts des femmes et des filles dans le développement de politiques, de programmes et de pratiques.

DÉVELOPPER UNE APPROCHE SOUPLE ET ADAPTÉE aux spécificités du milieu et nous assurer que les hommes se sentent pleinement concernés par les valeurs d'égalité

et d'équité, en les associant étroitement en tant qu'alliés et cobénéficiaires de la promotion de l'égalité et des droits des femmes.

APPUYER LES ORGANISATIONS DE FEMMES ET LES RÉSEAUX FÉMINISTES

locaux, régionaux et internationaux qui contribuent à la capacité d'agir collectivement des femmes et des filles pour défendre leurs droits et s'y associer.

S'ASSURER QUE NOS APPROCHES ET NOS PROCESSUS ORGANISATIONNELS

utilisent l'approche intersectionnelle afin de favoriser le développement et la mise en œuvre de projets tenant compte de l'imbrication des différents systèmes d'inégalités et d'oppression et de leurs effets discriminatoires.

INTÉGRER L'ÉGALITÉ ET L'ÉQUITÉ

à tous les niveaux de notre organisation en renforçant nos capacités en la matière, en encourageant une participation des femmes aux postes de direction et comités et en assurant le leadership des femmes dans les relations avec nos partenaires.

Pour CPASF, l'égalité entre les femmes et les hommes sera bénéfique pour toutes et tous. Les femmes et les filles en bénéficieront car elles auront le pouvoir de prendre leurs propres décisions, elles auront un meilleur accès à l'éducation et aux services de santé et elles n'auront plus à subir les violences quelles qu'elles soient. Les hommes et les garçons en bénéficieront, car ils ne seront plus sujets à des normes rigides et néfastes d'une masculinité s'appuyant sur la domination de l'autre. Les sociétés et les pays entiers en bénéficieront car ils auront la capacité à générer une croissance économique durable centrée sur les droits, si les barrières à l'autonomisation économique des femmes sont levées.

Section 3 – Notre engagement

DANS SES PROGRAMMES, SES PROJETS ET SES INTERVENTIONS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN COOPÉRATION VOLONTAIRE

CPASF S'ENGAGE À :

APPUYER ET SUIVRE UNE DÉMARCHE visant la participation citoyenne, le respect des droits humains, et le droit à l'autonomie décisionnelle des femmes et des hommes dans tous les processus de développement mis en œuvre par CPASF.

ANALYSER LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT en intégrant systématiquement une analyse des inégalités entre les femmes et les hommes, incluant les variables intersectionnelles, afin de développer une meilleure connaissance du milieu et identifier les contraintes et opportunités sur lesquelles il faut agir pour promouvoir l'égalité et l'équité entre toutes et tous.

METTRE EN PLACE DES MESURES facilitant une participation significative des femmes et des filles, ainsi que la prise en compte de leurs besoins et intérêts spécifiques, tenant compte des différentes exclusions entrecroisées auxquelles elles peuvent être confrontées.

DÉVELOPPER À LA FOIS UNE APPROCHE TRANSVERSALE, intégrant les enjeux d'inégalités entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des buts et résultats recherchés des politiques, programmes et projets, **ET UNE APPROCHE SPÉCIFIQUE**, ciblant les intérêts stratégiques des femmes et des filles selon leurs conditions, ainsi que les pratiques commerciales et organisationnelles perpétuant les inégalités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

DÉVELOPPER DES MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION mesurant l'impact de sa *Politique* et de ses interventions sur les femmes et les hommes, les filles et les garçons, et rendre visible l'effet croisé des différentes exclusions.

FAVORISER UN DIALOGUE OUVERT avec ses partenaires afin de développer une compréhension commune des objectifs de sa *Politique*.

AU SEIN DE L'ORGANISATION

CPASF S'ENGAGE À :

FAVORISER une participation significative de toutes les femmes, à tous les niveaux de la structure organisationnelle de CPASF.

INFORMER et sensibiliser ses membres, ses bénévoles, ses contractuels, ses coopérants et ses partenaires relativement à l'approche mise de l'avant par la présente *Politique* et responsabiliser chaque personne quant à sa mise en œuvre.

S'ASSURER que les valeurs de CPASF d'équité, de respect, de coopération, d'intégrité et d'engagement soient pleinement intégrées et mises en pratique par ses membres et par tous ses bénévoles. Cet engagement nécessite une « tolérance zéro » à tout comportement inapproprié de harcèlement ou de violence.

FAVORISER le développement et la diffusion d'outils d'information et d'analyse auprès du personnel et des partenaires, et favoriser les démarches de systématisation et de partage des leçons apprises en matière de promotion de l'égalité et des droits des femmes.

DÉVELOPPER des politiques de ressources humaines et des pratiques organisationnelles qui permettent de concilier la vie personnelle et la vie professionnelle, autant pour les femmes que pour les hommes.

ÉTABLIR des mécanismes de recrutement et d'intégration du personnel visant l'appropriation de la présente *Politique* et son ancrage dans la culture organisationnelle.

INSTAURER des mécanismes de reddition de comptes du personnel dans la mise en œuvre et le suivi de la présente *Politique*.

AUPRÈS DE SES PARTENAIRES

CPASF S'ENGAGE À :

ÉTABLIR DES RELATIONS DE PARTENARIAT avec des organisations œuvrant pour la promotion et la défense des droits des femmes entrepreneures en favorisant leur renforcement.

S'ASSURER QUE TOUS LES PARTENARIATS des projets et programmes s'engagent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, maintenir un dialogue constant, et soutenir l'amélioration de leurs politiques et pratiques.

